

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
outre-mer

**Décision n° 14934 du 4 avril 2019 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général du commandement de la gendarmerie outre-mer – branche « personnel servant en ambassade »**

NOR : INTJ1909440S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 54408 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828657S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2019 :

**Louvet Bruno**

NIGEND : 153 352

NLS : 8 011 259

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 avril 2019.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la gendarmerie outre-mer,*

L. LUCAS